



Assemblée générale

Distr.
LIMITES

A/43/L.10/Rev.1/Add.1
18 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 151 de l'ordre du jour

SOLUTIONS A COURT, A MOYEN ET A LONG TERME AUX PROBLEMES
POSES PAR LES CATASTROPHES NATURELLES AU BANGLADESH

Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Grenade, Guinée, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Népal, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Swaziland, Tchad, Tunisie et Turquie : projet de résolution révisé

Additif

Ajouter aux auteurs du projet de résolution les pays suivants :

Algérie, Barbade, Canada, Gambie, Italie, Jamaïque, Japon, Madagascar, Maldives, Maurice, Mexique, Niger, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Yémen démocratique.

